

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val - Mardi 10 mars 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 10 mars de l'an deux mille vingt-six, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Monsieur BONSANG, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 3 mars 2026

Nombre de délégués en exercice : 33. Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 29

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, DELRIEU, LAFON, MIRAMOND, RAMES, TEULIERES ;
Messieurs BESSEDE, BONSANG, BURG, CHARDENET, COUSI, CROS, DONNADIEU, FERAL,
FRAUCIEL, GALLAND, GAUTIER, HEBRARD, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO,
SERVIERES, TABARLY, VIROLLE.

Absents : Mme DAVID a donné procuration à M. SERVIERES, M. FLORENS a donné procuration à M. BONSANG, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à Mme BIRS,
Messieurs DUPONT, ICHES, REGOURD et SCHATZ-BOITEL sont absents.

Madame LAFON Cécile a été élue secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3274

Objet : RH - GROTTTE - Délibération portant création d'un emploi lie à un accroissement temporaire d'activité à temps non complet (Article L332-23 1° Du Code Général De La Fonction Publique)

LE PRESIDENT

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que, dans le cadre du fonctionnement du service du site d'exploitation de la grotte du Bosc, un besoin temporaire de personnel doit être assuré afin de garantir la continuité du service public.

Compte tenu des délais légaux incompressibles de publicité et de recrutement préalables à la création d'un emploi permanent sur ce service, il est proposé de créer, à titre transitoire, un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à temps non complet.

Monsieur le Président propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du de l'année 2026.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01 avril 2026 au 30 avril 2026	1	Attaché territorial de conservation	Responsable site exploitation de la grotte du Bosc	31h30

AR Prefecture

082-248200107-20260310-2026_3274-DE
Reçu le 13/03/2026

L'agent devra justifier d'un niveau d'étude de niveau 7 et d'une expérience professionnelle significative

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de l'ancienneté et des diplômes obtenus.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;
- **CHARGENT** le Président ou son représentant, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé(e) dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 10 mars 2026

Le Président

Gilles BONSANG

